

12 9 OCT 2020

COMMUNIQUE

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les candidats titulaires du baccalauréat deuxième partie de l'année 2020 qui désirent poursuivre leurs études à l'étranger, qu'ils peuvent déposer leur demande de bourse à la direction des bourses et stages.

Conditions d'éligibilité :

- être âgé de 23 ans au plus ;
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à **15/20** au Bac2.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche précisant la mention obtenue au bac2;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- une copie simple du relevé de notes de bac II ;
- une copie simple de l'attestation du bac II ;
- l'admission dans une université étrangère (si possible).

Les dossiers sont déposés à la direction des bourses et stages **au plus tard le vendredi 6 novembre 2020 à 17 heures**, délai de rigueur.

NB : avoir un passeport en cours de validité serait vivement souhaité.



Majesté N. Ihou WATEBA